L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Paraissant 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

DIMANCHE MATIN, 28 MARS.

FEUILLETON

A la Troisième Page.

L'Ogresse de Montauban.

AFFAIRE DE MONTAUBAN — LES TUEUSES D'ENFANTS.

Montauban, 28 février.

Mauprat prochain a envoyé ici le procès des tueuses d'enfants. Si toute la presse parisienne est représentée à Montauban, c'est que, à force d'être monstrueuse, cette affaire est originale et à peu près sans pareil précédents.

Il s'agit, on le sait, d'un véritable massacre des innocents. Pour l'horreur, c'est ainsi que le peuple de Montauban a surnommé Jeanne Delpech,—l'assassinat était devenu une industrie, une ressource, un métier. Tuer un enfant était pour elle un acte tellement habituel qu'elle ne peut préciser au juste le nombre des victimes qu'elle a faites.

Parmi les maisons qu'elle habitait à Montauban elle avait fait un véritable cimetière; c'est là qu'on a retrouvé dans un réduit, sous un escalier, partie dévorée par les rats, des ossements d'enfants qu'on a patiemment réunis; on est parvenu à reconstituer sept de ces squelettes.

Jeanne Delpech tuait aussi bien ses propres enfants ou ceux de sa fille que ceux des autres, le plus mince intérêt lui suffisait pour commettre un crime : son seul but était d'assassiner. Quand elle était appelée pour l'assassinat d'un pauvre petit être, elle coupait leurs cadavres par morceaux et enfouissait les débris humains dans une chambre obscure.

A côté de Jeanne Delpech, viendront s'asseoir deux autres accusées.

D'abord sa fille, mariée au sieur Barrière, accusée aussi d'avortement et d'assassinat.

Sa sœur, la *petite*, comme on l'appelle à Montauban, complète dans les mêmes crimes.

Ou dit que ces deux dernières accusées, bien que liées par la parenté avec Jeanne Delpech, se déchaînent contre les révélations de cette dernière.

L'accusée la plus compromise par les révélations de Jeanne Delpech est la nièce de cette femme Adrien : c'est elle qui partagea avec la Delpech le profit des assassinats.

Viennent ensuite les accusées du second plan, compromises surtout dans les avortements. Au nombre de ces dernières est la nommée Bover, femme d'un adjoint de Saint-Etienne de Tulmont. Cette femme aurait consenti à se faire avorter, dans la pensée de faciliter le mariage de son fils.

Voici les faits principaux rapportés par l'acte d'accusation :

Les 25 et 26 août dernier, deux femmes de mauvaise vie, Elisabeth Lescare, femme Desprouts, et Antoinette Mary accouchaient à Caribarieu dans des circonstances propres à faire naître des soupçons sur les causes de cet deux événements si rapprochés.

La femme Desprouts, dont la grossesse remontait à quatre mois, avait succombé à une hémorrhagie utérine résultant d'un avortement récent, et la fille Martin, enceinte depuis cinq mois, était morte à la suite d'un avortement qui avait déterminé une métropéritonite aiguë.

La justice s'émut, et une enquête immédiate a découvert les auteurs de ce double crime, mais elle en a établi de plus graves et de plus odieux.

Parmi les personnes soupçonnées d'avoir participé aux faits de Caribarieu figurait Anne Gaillard, épouse Delpech, déjà condamnée pour vol et escroquerie, et placée à Montauban sous la surveillance de la police. La maison que cette femme habitait au faubourg de Monsieur était signalée comme un lieu de débauche, et désignée dans le quartier sous le nom de *Cabane-Rouge*, à cause d'un pan de bois placé sur le mur et dessiné à la porte d'entrée et qui semblait servir d'enseigne.

La police saisit à ce domicile certains instruments dont Jeanne Gaillard ne put expliquer l'origine et la destination suspecte ; mais bientôt **se produisirent les révélations les plus importantes et les constatations les plus graves.**

Le 12 août, Emilie Lagez, fille mère, était couchée ou qu'on croit, âgée de neuf mois, à Jeanne Gaillard, qui s'était chargée de la placer à Bordeaux dans un établissement hospitalier, ou de-haut le garder moyennant une rémunération de 150 francs par an. Après l'arrestation de la femme Delpech, Emilie Lagez voulait s'emparer de son enfant dont on allait la séparer, et elle voulut chercher, soit à Bordeaux, soit à Cadillac. Elle donnait à alors à sur Jeanne Gaillard, qui lui obligée d'avouer, dans une émouvante confession, que, pour profiter de la récompense promise à l'entrepreneur de l'enfant, elle l'avait tuée au lit plongeant la tête dans l'eau et qu'elle avait jeté son cadavre dans les fosses d'aisances. Il y fut, en effet, découvert le jour même horriblement mutilé, les jambes avaient été détachées du corps avec un instrument tranchant.

Convaincue de ce crime, Jeanne Gaillard se décida à faire d'importantes aveux : elle révéla successivement à la justice des crimes d'avortement, dont elle même, Jeanne Adrien, épouse Cayne, sage femme à Montauban, s'étaient rendues complices, et elle couvrit qu'elle avait donné la mort à neuf enfants, parmi lesquels on compte sa propre fille.

Ces aveux ont été pleinement confirmés par l'information, et toutes les accusées — à l'exception de la femme Delpech, qui, après des gengations plus ou moins énergiques et prolongées, reconnu leur culpabilité.

Voici, du reste, les faits rapportés dans leur succession chronologique.

Nous ne nous occupons que des assassinats.

Jeanne Gaillard, qui se livrait habituellement au proxénétisme, n'hésitait pas à favoriser la débauche de sa fille. Ainsi Jeanne Delpech, à peine âgée de 17 ans, devint elle-même dès qu'un client dont elle fut délivrée, le 2 mai 1861, à Montauban par la sage-femme Paul. Quelque bien constitué et bien portant, cet enfant mourut le lendemain de sa naissance.

Jeanne travaillant profitant d'une absence momentanée de Mme Paul, avait administré au nouveau né du vitriol et l'avait ainsi empêché vagir. Il paraît que Jeanne Delpech connaissait le projet de sa mère et qu'elle était présente au moment de son exécution.

Après ce crime accompli, elle avait reçu de nouveau la visite de Jeanne Gaillard, qui lui fit part de son intention de faire avorter sa fille Emilie Lagez, qui était enceinte de cinq mois.

Le 23